

La Fonction Publique de l'Etat

au cœur de l'enjeu du service public

L'UGFF a organisé ces 17 et 18 janvier 2 journées d'étude sur le thème de « la fonction publique de l'Etat et les territoires. ».

Sans attendre la proposition aux organisations des axes de travail qui en résultent, il apparaît utile de faire connaître les éléments soumis à la réflexion collective pour une démarche offensive de conquête-reconquête du service public.

La politique libérale contre la fonction publique de l'Etat

La politique européenne s'est depuis une vingtaine d'années attaquée en premier lieu aux services publics nationaux, par leur mise en concurrence et privatisation, ceux-ci étant considérés comme des obstacles à la libre concurrence et au commerce des services. Certes les administrations nationales demeurent. Mais l'orientation mise en œuvre vise à séparer les fonctions dites d'opérateur des fonctions de régulation et à recentrer l'intervention de l'Etat sur ces dernières.

Et il n'est pas inutile de rappeler ici qu'une des grandes réformes du statut général au cours de ces dernières années a porté sur le principe de nationalité. Tous les emplois de la fonction publique devenant ouverts aux ressortissants de l'Union européenne sauf une minorité d'emplois dits liés aux prérogatives de puissance publique. Et des voix se font aujourd'hui entendre, comme on pouvait le prévoir et comme l'UGFF en a dénoncé le risque dès l'origine, pour réduire le champ d'application du statut à ces seuls personnels (sui-

vant en cela le modèle italien où, en 1993, une réforme a aligné les fonctionnaires sur le droit privé à l'exception des emplois de la haute fonction publique).

Quelle raison d'être pour la fonction publique de l'Etat ?

La question est aujourd'hui posée par le désengagement de l'Etat avec les politiques de transfert aux collectivités, les privatisations et les abandons de missions. Le devenir même de la Fonction publique de l'Etat est dans le débat politique.

Des élus régionaux, tel le président du conseil régional Ile-de-France, contestent ouvertement l'existence même de services territorialisés de l'Etat.

C'est à partir des exigences de réponses aux besoins essentiels de la société et pour assurer les droits reconnus à tous les citoyens sur l'ensemble du territoire qu'il nous faut raisonner, construire, convaincre, rassembler et agir.

La démarche consiste à partir des missions de service public pour examiner l'existence d'outils particuliers, les services publics. Et en premier lieu de la fonction publique, constituée de services organisés autour des assemblées délibérantes et de leur exécutif, qu'il s'agisse de la fonction publique de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Quel rôle pour l'Etat ?

Les missions de la fonction publique sont exercées au plan national ou par

les collectivités territoriales.

Nous connaissons un mouvement important de décentralisation depuis le début des années 1980. Celui-ci correspond à une aspiration des citoyens à des lieux de décisions rapprochés et à des revendications de démocratisation.

Par exemple, la décentralisation du début des années 80 a permis de sortir d'une situation où les collectivités étaient sous tutelle du préfet ou celui-ci assurait l'exécutif du conseil général ou du conseil régional.

Incontestablement, la décentralisation a créé un cadre où certaines missions ont été mieux remplies, avec davantage de moyens, ainsi par exemple pour les collèges et des lycées, mais dans d'autres domaines, tels le sanitaire et le social, cela n'a pas été le cas.

Un bilan de la décentralisation des années 80 reste à faire.

L'UGFF a combattu la loi de décentralisation du 13 Août 2004 intitulée libertés et responsabilités locales ainsi que les autres lois prises dans le même cadre touchant au transfert du RMI ou du traitement du handicap. Elle considère que ces lois ont avant tout un objectif de libéralisation avec des transferts massifs aux collectivités sans les moyens financiers à la hauteur et en cassant le cadre unitaire du service public. Dans de telles conditions, le mouvement actuel d'externalisation et d'abandon de missions de l'Etat se prolongera dans les collectivités territoriales (cf. les politiques engagées par les conseils généraux du Rhône ou du Loiret par exemple).

Aujourd'hui, une majorité de nos concitoyens expriment une vision très critique de la décentralisation. L'UGFF demande l'abrogation de la loi et une remise à plat de l'ensemble de cette politique.

Il ne suffit pas de privatiser ou de décentraliser pour régler les problèmes !

Ainsi, où en est-on dans les télécom aujourd'hui privatisées ?

Malgré de nombreux comités interministériels d'aménagement du territoire, la fracture territoriale s'accroît entre les territoires équipés (haut débit, téléphonie mobile, etc.) et ceux laissés pour compte.

Dans le domaine de la poste, la déréglementation a pour première conséquence de sortir de la péréquation tarifaire en matière de paquet. Il faudra désormais payer plus ou moins cher selon l'endroit où on habite!

Dans le domaine du logement, l'opération Don Quichotte avec des tentes dressées dans le centre des villes a créé une prise de conscience d'une situation insupportable. Celle-ci touche les sans abri mais les couches moyennes sont également concernées avec une difficulté sans cesse accrue pour trouver un logement à un prix accessible. Le gouvernement institue le droit au logement opposable mais il cherche tout de suite à se défaire en limitant le débat au logement de grande urgence et en proposant de transférer la compétence aux collectivités territoriales.

Dans ces trois exemples, ce sont des droits fondamentaux qui sont niés alors même que l'Etat devrait en être le garant.

La fonction publique de l'Etat a été construite dans la conception de l'Etat- nation assumant des missions d'intérêt général et c'est dans ce cadre qu'ont été fondés les grands principes du service public qui sont aujourd'hui à reconquérir :

- l'égalité des citoyens devant la loi et le service public
- la continuité du service public
- l'adaptabilité
- la solidarité

Ces principes doivent s'appliquer dans les domaines qui doivent relever du champ du service public comme l'éducation, la santé, le logement, la culture, la fiscalité, la justice...

Agir pour les conquête et reconquêtes

Une responsabilité première revient à l'Etat pour le respect et la mise en œuvre des droits du citoyen, la définition des missions d'intérêt général. Certaines missions de service public relèvent entièrement ou principalement de l'Etat, ainsi la perception des impôts, la justice...Elles sont parfois remplies par le biais d'entreprises publiques (SNCF, EDF,...).

D'autres missions sont de la responsabilité des collectivités territoriales, par exemple la tenue de l'état-civil, la collecte des ordures ménagères. Mais, dans la plupart des cas, la mise en œuvre des missions de service public implique l'intervention de l'ensemble des collectivités publiques, ainsi pour la culture, les transports, le logement...

Il est donc nécessaire de sortir d'une longue histoire d'opposition entre collectivités territoriales et Etat pour construire une fonction publique unitaire avec un rôle complémentaire de l'Etat et de collectivités territoriales au service de la nation et des droits des citoyens. La même remarque vaut entre les institutions européennes, les Etats et les collectivités territoriales.

Ce qui doit être mis à l'ordre du jour, c'est l'action pour la conquête-reconquête du service public en France et en Europe.

Cela passe par un grand investissement de nos organisations pour mener le débat, faire des propositions et agir pour un service public reconnaissant et garantissant des droits au citoyen.

De Firmi à Coulgens, de Paris à Decazeville...

C'est à Firmi, petite ville du bassin de Decazeville dans l'Aveyron, que s'est tenu le samedi janvier 13 janvier un forum avec 500 personnes pour la défense des services publics. Un forum bâti sur le refus de la casse des services publics avec en particulier la fermeture de bureaux de poste et plus généralement la dégradation du service public postal.

A Coulgens, le même jour, à l'initiative du maire, Remy Merle, et du collectif charentais de défense des services publics, un autre rassemblement contre la réduction des heures d'ouverture du bureau de poste. Celui-ci ne serait plus ouvert que 9 heures par semaine et fermé le samedi.

A n'en pas douter, des délégations de la Charente et de l'Aveyron seront présentes le samedi **10 Mars à Paris, salle Olympe de Gouges- métro Voltaire - pour des états généraux du service public** à l'initiative de Convergences. Un manifeste des services publics sera rendu public à cette occasion.

Les revendications du service public s'afficheront encore et toujours fin mars avec une rencontre nationale de services publics à **Decazeville**.

Partout faisons vivre l'action pour la reconquête des services publics pour les droits et le bien de tous.